



## Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

RAVENOL Bremsenreiniger

N° de l'article:

1360030

UFI:

V3DK-2A1F-5CCG-0X9D

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Reiniger

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH

Technik / QS

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

Téléphone: +49 5203 9719 0

Télécopie: +49 5203 9719 40

E-mail: kontakt@ravenol.de

Site web: www.ravenol.de

E-mail (personne compétente): technik@ravenol.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Abt. Technik (Produktsicherheit), 24h: Giftnotruf Berlin 24 heures d'urgence numéro 030 30686700. Conseils en allemand et en anglais. +49 700 24 112 112 (Contract ID: RAV) , +49 5203 9719 0 (Mo-Do 7.30 Uhr - 16.30 Uhr, Fr 7.30 Uhr - 13.15 Uhr) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais.
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 2</i> )	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques:



**GHS02**  
Flamme



**GHS07**  
Point d'exclamation



**GHS08**  
Danger pour la santé



**GHS09**  
Environnement

**Mention d'avertissement:** Danger

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques <2% d'aromatiques

#### consignes en cas de risques physiques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.

#### Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence Réaction

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Numéro d'appel d'urgence.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Numéro d'appel d'urgence en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée pour l'extinction.

#### Conseils de prudence Stockage

P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
-------------	---

#### Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

### 2.3. Autres dangers

#### Autres effets nocifs:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Indications diverses:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: Contient: hydrocarbures aliphatiques >= 30 %

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 68290-06-9 N°CE: 920-750-0	<b>Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques &lt;2% d'aromatiques</b> Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 <b>Danger</b> H225-H304-H336-H411	90 - < 100 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Sable  
Extincteur à sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Ne pas utiliser d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4. Indications diverses

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Procédures d'urgence:

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Utiliser une protection respiratoire adéquate

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

##### Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas rincer avec de l'eau.

##### Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.5. Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Conservier les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Éviter de: génération/formation d'aérosols

##### Mesures de protection incendie:

Conservier à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir section 8.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements souillés, imprégnés

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Assurer une aération suffisante.



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

**matériaux d'emballage:**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Demandes d'aires de stockage et de récipients:**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

**Informations sur l'entreposage commun:**

pas nécessaire

**Classe de stockage:** 3 - Matières liquides inflammables

**Autres indications relatives aux conditions de stockage:**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandation:**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Agent de nettoyage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**8.1.1. Valeurs limites au poste de travail**

Aucune donnée disponible

**8.1.2. Valeurs limites biologiques**

Aucune donnée disponible

**8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC**

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques <2% d'aromatiques n°CAS: 68290-06-9	608 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques <2% d'aromatiques n°CAS: 68290-06-9	699 mg/kg	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques <2% d'aromatiques n°CAS: 68290-06-9	699 mg/kg	① DNEL salarié ② par voie orale, à long terme, systémique

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**8.2.2. Protection individuelle**



**Protection yeux/visage:**

Lors du transfert de liquides: Lunettes avec protections sur les côtés  
normes DIN/EN: DIN EN 166

**Protection de la peau:**

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): 480 min

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

Protection corporelle: Vêtements de protection

**Protection respiratoire:**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. À observer: AGW (DE)



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 - 140 °C			
Température de décomposition	<i>Aucune donnée disponible</i>			
Point éclair	-1 °C			
Taux d'évaporation	<i>Aucune donnée disponible</i>			
Température d'auto-inflammabilité				Le produit / la préparation n'est pas auto-inflammation.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,8 - 6,5 Vol-%			
Pression de la vapeur	45 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>			
Densité	730 kg/m <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau	Non miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non applicable</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non applicable</i>			
Viscosité, cinématique	20,5 mm <sup>2</sup> /s	40 °C		
Lösemittelgehalt	< 100 %	20 °C		Solvants organiques

### 9.2. Autres informations

Teneur en eau (%): 0, Teneur en corps solides (%): 0

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
68290-06-9	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques <2% d'aromatiques	<b>DL50 par voie orale:</b> 5 000 mg/kg (Rat) <b>DL50 dermique:</b> 3 000 mg/kg (Lapin) <b>LC<sub>50</sub> Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 23 mg/l 4 h

**Toxicité orale aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité dermique aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité inhalatrice aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Aucun effet de sensibilisation connu.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Cancerogénité:**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction:**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Données concernant la viscosité: voir section 9. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Estimation/classification:**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations écotoxicologiques:**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Biodégradation:**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

non applicable

**Accumulation / Évaluation:**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### 13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. N° UN</b>			
UN 3295	UN 3295	UN 3295	UN 3295
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics <2% aromatics )	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 3	 3	 3	 3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
		 POLLUANT MARINE	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): 33 Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque:	<b>Dispositions particulières:</b> Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): Code de classification: F1 Remarque:	<b>Dispositions particulières:</b> Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: F-E, S-D Remarque:	<b>Dispositions particulières:</b> Quantités exceptées (EQ): Remarque:

Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b
- E2 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie chronique 2

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [DE] Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### Störfallverordnung

##### pour les substances contenues dans le produit:

Catégories de danger:

- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b
- E2 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie chronique 2

##### Betriebsicherheitsverordnung (BetrSichV)

leichtentzündlich

##### Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

##### Klasse 1:

TA-Luft Classe NK

##### Anteil 1:

100 %

##### Classe risque aquatique (WGK)

##### WGK:

1 - schwach wassergefährdend

##### Source:

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange, règle de calcul).

##### Remarque:

Classification par analogie:

##### Technische Regeln für Gefahrstoffe

TRGS 500

TRGS 510

##### Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### \* 16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
16.1.	Indications de changement

### 16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)



Date d'exécution: 10 févr. 2020 Version: 5 Date d'édition: 10 févr. 2020

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive sur les substances dangereuses  
 1999/45 / CEE - Directive sur les préparations dangereuses  
 1907/2006 CE - Règlement REACH  
 1272/2008 CE - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et modifiant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA), classification C & L et inventaire de l'étiquetage  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ECHA-CHEM Substances enregistrées  
 OCDE Le Portail mondial pour les substances chimiques (ChemPortal)  
 IfA de l'assurance sociale allemande contre les accidents: base de données sur les substances GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques  
 UBA, Fachgebiet IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances polluantes dans l'eau RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau)

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais.
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 2</i> )	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente